



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville du futur s'organise autour des déplacements à pied

Par le biais d'une proposition d'arrêté déposée pour la séance du Conseil général de lundi prochain, les Verts de la Ville de Neuchâtel veulent réduire le trafic motorisé de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035. Ceci afin de recréer des lieux où on se déplace avec plaisir à pied ou à vélo, où on se rencontre, s'échange, où il fait bon vivre et où la verdure offrira de la fraîcheur durant les étés devenant de plus en plus chauds.

L'empreinte écologique de la Suisse équivaut aujourd'hui à 3 planètes ! C'est une évidence et pourtant nous peinons à l'admettre : nous avons atteint les limites biophysiques de la Terre. Nous devons adapter notre mode de vie et repenser la manière dont nous nous déplaçons. Jacqueline Oggier Dudan, conseillère générale et responsable du groupe Vert de la Ville de Neuchâtel, en a la profonde conviction : « Les déplacements à pieds doivent être au centre de tout développement urbain. Remplacer les véhicules en circulation par des voitures plus vertes, plus intelligentes, plus sophistiquées n'est pas la solution du futur. Ce dont nous avons besoin, ce sont des villes avec moins de voitures, afin de libérer de l'espace pour aménager des lieux verdoyants, agréables à vivre et utilisables en toute sécurité par les piétons et les cyclistes. »

L'arrêté soumis au vote au Conseil général n'est pas une proposition utopique. Une étude récente du cabinet d'analyse français BL Évolution liste les mesures concrètes à mettre en œuvre pour s'aligner sur une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 degrés. Pour le trafic motorisé, l'étude préconise justement une réduction de 5% par an des kilomètres parcourus par les particuliers et une réduction de moitié des trajets en voiture.

Le climat n'est pas seulement une affaire internationale ou nationale. La lutte contre le réchauffement climatique doit aussi être menée au niveau local et communal. Par le réaménagement de l'espace urbain et la réorganisation de la ville, on peut agir sur les habitudes de la mobilité au niveau local et régional. En favorisant, par exemple, l'installation de petits commerces dans les quartiers pour permettre à la population de s'y rendre à pied. Ou encore en encourageant l'auto-partage entre les habitantes et habitants d'un quartier afin de réduire le nombre de véhicules en circulation.

Une réduction progressive du trafic motorisé sera bénéfique à plusieurs niveaux. Elle amènera une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes et elle diminuera le bruit qui est une source de stress pour la population. Elle réduira aussi la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'augmentation des déplacements à pied et à vélo aura un impact positif direct sur la santé de la population. En résumé, l'arrêté proposé par les Verts de la ville de Neuchâtel améliorera de manière significative la qualité de vie de sa population.

Neuchâtel, le 29 mars 2019



CONTACTS

Jacqueline Oggier Dudan, 079 286 75 62, jacquelineoggier71@gmail.com
Conseillère générale et responsable du groupe Vert de la Ville de Neuchâtel

Secrétariat cantonal, info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26